



## BANK OF ALGERIA

### Comité des Opérations de Politique Monétaire (COPM)

#### Communiqué de presse

Le Comité des Opérations de Politique Monétaire (COPM) de la Banque d'Algérie a tenu, **le jeudi 4 février 2021**, sa réunion ordinaire, sous la présidence de Monsieur Rosthom FADLI, Gouverneur de la Banque d'Algérie.

Cette réunion a été consacrée à la revue des principales évolutions de la situation économique, monétaire et financière nationale et internationale ainsi que de ses perspectives à court et moyen terme, notamment celle ayant trait à l'évolution de l'inflation, des ressources des banques (liquidité bancaire), du crédit et de la croissance économique. Ainsi :

- Le niveau modéré de l'inflation moyenne enregistré en 2020, bien qu'il soit en légère hausse par rapport à celui enregistré en 2019, reste en ligne avec les objectifs de la politique monétaire, il a atteint 2,4% à fin décembre 2020 contre 1,9% en 2019,
- La croissance des crédits est estimée à 3% pour la fin 2020 en contexte de fort choc interne induit par les effets de la pandémie Covid-19,
- L'évolution des ressources des banques s'est nettement améliorée comparativement à son évolution au 1<sup>er</sup> semestre 2020. Cette évolution positive, observée depuis septembre 2020, a été induite par la mise en œuvre des orientations de politique monétaire menée tout au long de l'année 2020.
- Malgré le redressement récent des prix du pétrole, l'évolution du marché pétrolier reste hypothétique et fortement soumise à la reprise de la

demande mondiale, en contexte de signaux conjoncturels positifs et d'annonces de plans de relance économique conséquents.

- Le plan de relance économique national, nécessitera un accompagnement certain du secteur bancaire en termes de financement.

A la lumière de ces évolutions et de leurs perspectives à moyen terme, le Comité des Opérations de Politique Monétaire a décidé de réduire le taux de réserve obligatoire de 3 à 2% et ce à compter du 15 Février 2021.

La décision prise lors de cette réunion est de nature à permettre de libérer, pour le système bancaire, des marges supplémentaires de liquidités à même de renforcer davantage les capacités de financement des banques, en droite ligne avec la politique nationale de relance et de diversification économique.